



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-390

Ottawa, le 24 octobre 2007

Société Radio-Canada
Sudbury et Marathon (Ontario)

Demande 2007-1179-8, reçue le 21 août 2007
Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-100
10 septembre 2007

CBON-FM Sudbury – émetteur à Marathon

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CBON-FM Sudbury afin d'exploiter un émetteur FM à Marathon pour rediffuser la programmation du service de réseau national de langue française La Première Chaîne.
2. L'émetteur sera exploité à 102,3 MHz (canal 272B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 765 watts.
3. La SRC a indiqué que l'émetteur FM à Marathon utilisé pour retransmettre les émissions de CBON-FM était auparavant autorisé en tant qu'entreprise de distribution de radiocommunication et que la titulaire avait cessé l'exploitation de cette entreprise. La SRC a consenti à maintenir le service à Marathon et désire maintenant ajouter cet émetteur à la licence de CBON-FM.
4. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>